

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1887.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1886 s'élève à	fr. 103,662,553 77
Les crédits demandés pour ce service en 1887, montent à	402,532,547 24
	<hr/>
Soit une différence en moins de	fr. 1,130,006 53
	<hr/>

Cette différence n'est toutefois qu'apparente; elle provient, comme il sera dit ci-après, de l'impossibilité où l'on se trouve encore de déterminer exactement la charge qui résultera des capitaux à emprunter en 1886.

Les motifs des divers changements proposés sont les suivants.

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE, REDEVANCES, ANNUITÉS, ETC.

5^e SECTION.§ 1^{er}. — Intérêts et amortissement.

ART. 5. — *Emprunt à 4 % 1^{re} série de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés.*

Crédit alloué pour 1886	fr. 41,140,941 85
— demandé pour 1887.	fr. 41,229,386 20
	<hr/>
En plus pour 1887.	fr. 88,444 53
	<hr/>

Cette augmentation représente le complément d'intérêt et d'amortissement de capitaux délivrés pour prix de lignes de chemins de fer en vertu des conventions de 1873 et de 1877 et dont les charges ne frappent que partiellement le Budget de 1886 alors qu'elles pèseront intégralement sur celui de 1887. Ces charges se divisent comme il suit :

Intérêts	fr. 60,000 »
Dotation d'amortissement	28,444 35
	<hr/>
TOTAL.	fr. 88,444 53
	<hr/>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Il n'est rien ajouté aux charges de la dette 4 %, 1^{re} série, pour les obligations qu'il y aurait lieu d'émettre du même chef pendant la période du 1^{er} novembre 1886 au 31 octobre 1887. Il n'a pas été possible d'établir dès maintenant des prévisions à cet égard. Ce crédit sera augmenté, par voie d'amendement, à raison des émissions de titres qui seront prévues au Budget extraordinaire.

ART. 9. — *Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires.*

Crédit alloué pour 1886	fr. 1,700,000 »
— demandé pour 1887	»
	<hr/>
En moins pour 1887.	fr. 1,700,000 »
	<hr/>

Le crédit porté au Budget de 1886 a pour but de couvrir les frais et la charge des intérêts d'un emprunt à contracter en 1886. — Cet emprunt n'ayant pas été conclu jusqu'ici et les conditions ne pouvant en être déterminées, il n'est pas possible de fixer dès à présent la charge qui en résultera pour l'exercice 1887.

Il en est de même quant aux charges qu'entraînera le Budget extraordinaire de 1887.

Comme pour les années précédentes, ces deux objets seront réglés par voie d'amendement lors de la revision du Budget.

ART. 17. (de 1886). — *Intérêts à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton.*

Crédit alloué pour 1886	fr. 2,500 »
— demandé pour 1887	»
	<hr/>
En moins pour 1887.	fr. 2,500 »
	<hr/>

Il n'est plus inscrit de crédit pour cet objet au Budget de 1887, dans la pensée que le règlement définitif des affaires laissées en souffrance par la Société du chemin de fer de Virton pourra être terminé dans le courant de l'année 1886.

Si cependant le prix de la ligne ne pouvait être intégralement délivré pendant cette année, le crédit nécessaire pour servir l'intérêt à 4 p. % sur les fonds restant dans les caisses du Trésor serait demandé en temps utile, comme cela s'est fait pour le Budget de 1886.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

ART. 21. — *Pensions diverses.*

Crédit alloué pour 1886	fr.	9,664,000	»
— demandé pour 1887		9,818,800	»
		<hr/>	
En plus pour 1887.	fr.	157,800	»
		<hr/>	

Cette augmentation résulte de la balance entre les différences en plus et les différences en moins prévues pour les diverses natures de pensions pendant l'année 1887.

Les différences en plus portent principalement sur les pensions du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique et sur celles du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.

Pour le premier de ces Départements, l'augmentation se justifie par le nombre et l'importance des pensions accordées pendant l'année 1885, à des fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant du Département de l'Intérieur et de l'Instruction publique ;

Pour le second elle est la conséquence de la progression normale des pensions de retraite, telle qu'elle se produit depuis plusieurs années.

L'annexe n° 2 à la note explicative fait connaître la division en charges ordinaires et en charges extraordinaires, du crédit de 9,818,800 francs demandé pour le service des pensions pendant l'année 1887.

ART. 22. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux.*

Crédit alloué pour 1886	fr.	1,350,000	»
— demandé pour 1887		1,300,000	»
		<hr/>	
En plus pour 1887.	fr.	150,000	»
		<hr/>	

On ne peut déterminer que d'une manière approximative la somme qui sera nécessaire au service des pensions dont il s'agit, pendant l'année 1887. On croit devoir ajouter que l'augmentation demandée est compensée, à concurrence des 5/5^m^{es}, par la quote-part des communes et des provinces, qui est inscrite comme produit au Budget des Voies et Moyens.

ART. 23. — *Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite.*

Crédit alloué pour 1886	fr.	400,000	»
— demandé pour 1887		400,000	»
		<hr/>	
Différence pour 1887.	fr.	»	»
		<hr/>	

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Dans une note insérée à la page 60 du Budget de la Dette publique pour l'exercice 1886 (voir *Document parlementaire* n° 84 de la session de 1884-1885), le Gouvernement a annoncé qu'il fait examiner la situation de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances et les obligations qui pèsent sur l'État de ce chef.

Cet examen se poursuit; on espère qu'il sera terminé et que les résultats en seront connus pour être portés à la connaissance de la Législature à l'époque de la discussion du présent Budget.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.

ART. 24. — *Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor.*

Crédit alloué pour 1886	fr. 1,096,750 »
— demandé pour 1887	1,273,000 »
	<hr/>
En plus pour 1887.	fr. 176,250 »
	<hr/>

Cette augmentation est demandée à raison de l'accroissement constant des cautionnements de toute nature.

RÉCAPITULATION.

	Augmentations.	Diminutions.
Article 5 fr.	88,444 35	»
— 9	»	1,700,000 »
— 17 de 1886 (supprimé)	»	2,500 »
— 19 —	»	» 88
— 21	157,800 »	»
— 22	150,000 »	»
— 24	176,250 »	»
	<hr/>	<hr/>
TOTAUX. fr.	572,494 35	1,702,500 88
	<hr/>	<hr/>
Soit une diminution de. fr.	1,130,006 53	
	<hr/>	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1887, à la somme de cent deux millions cinq cent trente-deux mille cinq cent quarante-sept francs vingt-quatre centimes (fr. 102,532,547 24 c^e), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 25 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1887.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.		TOTAL par chapitre.		
		Total par dette.				
	CHAPITRE I^{er}.	SOMMES AFFECTÉES au service				
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.	des	de			
	1^{re} SECTION.	intérêts.	l'amortissement.			
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 4^{er} octobre 1830.</i>					
1	Dette à 2 1/2 p. %	5,498,990 78	"	5,498,990 78	5,498,000 78	"
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	"	"	"	80,598 14	"
	2^{me} SECTION.					
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril sui- vant.</i>					
5	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	"	"	"	123,386 24	"
4	Rachat des droits de fanal	"	"	"	21,164 02	"
	3^{me} SECTION.					
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.					
5	Emprunt à 4 p. % de 1871 et capitaux qui y ont été ajoutés	56,648,545 28	4,581,042 92	41,220,586 20	41,220,386 20	"
6	Emprunt à 4 p. % 2 ^e série (de 1880) .	5,388,760 "	673,595 "	6,062,355 "	6,062,355 "	"
7	Dette à 3 p. %	15,595,770 "	1,039,718 "	16,635,488 "	16,635,488 "	"
8	Dette à 5 1/2 p. %	5,057,424 12	"	5,057,424 12	5,057,424 12	"
	Totaux.fr.	66,180,288 18	6,294,355 92	72,483,644 10		
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année. (<i>Pour mémoire.</i>)				"	"
	A REPORTER.fr.				72,708,792 50	"

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	72,708,792 50	
	§ 2. Annulés divers.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 »	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage.	672,550 »	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 »	
13	Dix-septième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	612,000 »	
14	Annuité à servir jusqu'en 1940 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la grande Compagnie du Luxembourg. (<i>Pour mémoire</i>)	•	
15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877) fr. 5,301,169 »		84,931,747 24
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 57 combinés de la même convention). fr. 3,080,668 »	8,471,837 »	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 20 avril 1880)	1,000,000 »	
	§ 3. Autres charges.		
17	Rente annuelle à 3 p. %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	490,000 »	
19	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.) 127,000 »		134,500 »
	B. Frais de surveillance des Compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 »	7,500 »	
	A REPORTER. . . . fr.	•	84,931,747 24

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL. par chapitre.
	REPORT. fr.	•	84,051,747 24
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	5,200,000 »	} 14,018,800 .
21	Pensions diverses.	0,818,800 »	
22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,500,000 »	
23	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	400,000 »	
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a. Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,270,000 »	1,273,000 »	} 2,682,000 .
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 »	5,000 »	
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	0,000 »	
26	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII) ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations.	1,400,000 »	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL. fr.	•	102,632,547 24

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1886.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
A. BEERNAERT.

(52)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1887.



BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	•	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1887 et au 1 ^{er} janvier 1888).	5,498,000 78	•	5,498,000 78
2	•	Arrrages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 5 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1887)	•	•	•
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	•	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 25 dudit traité), et art. 10 de la dite convention.	•	•	•
4	•	Rachat des droits de faanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	•	•	•
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
5	a.	Intérêts, à 4 p. %: 1 ^o de l'emprunt de 51,000,000 de francs autorisé par la loi du 27 juillet 1871; 2 ^o des capitaux émis ou à émettre jusqu'au 31 octobre 1887, en vertu de diverses lois, du chef de la reprise ou de la construction de lignes de chemins de fer; 3 ^o du capital de fr. 466,178,182 22 c ^e provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4½ p. % (loi du 25 juillet 1879); 4 ^o de l'emprunt de 164,796,000 francs émis en conformité de l'arrêté royal du 27 avril 1885 : Sem. au 1 ^{er} mai 1887, sur fr. 916,208,582 22 c ^e (*). 18,524,171 64 Sem. au 1 ^{er} nov. 1887, sur fr. 916,208,582 22 c ^e (*). 18,524,171 64	36,648,343 28	•	41,229,586 20
	b.	Dotation de l'amortissement : Sem. au 1 ^{er} mai 1887, ½ p. % de fr. 916,208,582 22 c ^e 2,290,521 46 Sem. au 1 ^{er} nov. 1887, ½ p. % de fr. 916,208,582 22 c ^e 2,290,521 46	•	4,581,042 92	
6	a.	Intérêts de l'emprunt de 154,719,000 francs à 4 p. % (2 ^e série) autorisé par diverses lois et émis conformément à l'arrêté royal du 8 janvier 1880 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1887) . . .	5,388,760	•	6,062,555 •
	b.	Dotation de l'amortissement : ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres)	•	673,595	
7	a.	Intérêts de la Dette d'un capital nominal de 519,859,000 francs à 3 p. %, provenant : 1 ^o de l'emprunt de 306,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 120); 2 ^o d'un capital de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3 ^o d'un capital de 133,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 185), pris en exécution de diverses lois (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1887)	15,595,770	•	10,635,488 •
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c ^e p. % du capital de 519,859,000 francs (mêmes semestres)	•	1,059,718	
8	•	Intérêts de la dette d'un capital nominal de 82,554,975 francs, à 3½ p. %, provenant de l'exécution de la loi du 20 août 1885, relative au remboursement ou à la conversion des titres émis par la grande Compagnie du Luxembourg (semestres au 1 ^{er} juillet 1887 et au 1 ^{er} janvier 1888)	3,057,424 12	•	3,057,424 12
TOTALX.			66,189,288 18	6,204,355 92	72,485,644 10
9	•	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année. (<i>Pour mémoire.</i>)			

A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.																				
		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.																							
5,498,990 78	5,498,990 78	.	.	5,498,990 78	5,498,990 78	<table border="1"> <tr> <td colspan="2">SEMESTRES AU :</td> </tr> <tr> <td>1^{er} mai 1887.</td> <td>1^{er} nov. 1887.</td> </tr> <tr> <td>CAPITAUX.</td> <td>CAPITAUX.</td> </tr> <tr> <td>51,000,000 »</td> <td>51,000,000 »</td> </tr> <tr> <td>52,550,000 »</td> <td>52,550,000 »</td> </tr> <tr> <td>6,727,000 »</td> <td>6,727,000 »</td> </tr> <tr> <td>174,927,400 »</td> <td>174,927,400 »</td> </tr> <tr> <td>466,178,182 22</td> <td>466,178,182 22</td> </tr> <tr> <td>164,796,000 »</td> <td>164,796,000 »</td> </tr> <tr> <td>916,808,582 22</td> <td>916,808,582 22</td> </tr> </table> <p>(*) Emprunt de 1871. Capitalisation de l'annuité de rachat de la concession de Dendre-et-Waas. Idem, de Pepinster à Spa. Payement de lignes de chemins de fer livrées à l'Etat, et avances sur lignes en construction. Conversion des emprunts et dettes à 4 1/2 p. % (Loi du 25 juillet 1879). Emprunt de 1885.</p> <p>Totaux 6000. . . 78.</p>	SEMESTRES AU :		1 ^{er} mai 1887.	1 ^{er} nov. 1887.	CAPITAUX.	CAPITAUX.	51,000,000 »	51,000,000 »	52,550,000 »	52,550,000 »	6,727,000 »	6,727,000 »	174,927,400 »	174,927,400 »	466,178,182 22	466,178,182 22	164,796,000 »	164,796,000 »	916,808,582 22	916,808,582 22
SEMESTRES AU :																										
1 ^{er} mai 1887.	1 ^{er} nov. 1887.																									
CAPITAUX.	CAPITAUX.																									
51,000,000 »	51,000,000 »																									
52,550,000 »	52,550,000 »																									
6,727,000 »	6,727,000 »																									
174,927,400 »	174,927,400 »																									
466,178,182 22	466,178,182 22																									
164,796,000 »	164,796,000 »																									
916,808,582 22	916,808,582 22																									
80,598 14	80,598 14	.	.	80,598 14	80,598 14																					
125,586 24	125,586 24	.	.	125,586 24	105,820 10																					
21,164 02	21,164 02	.	.	21,164 02	21,164 02																					
41,229,586 20	41,140,941 85	88,444 55	.	40,602,896 20	59,670,159 45																					
6,062,355	6,062,355	.	.	6,062,355	6,062,355																					
16,635,488	16,635,488	.	.	16,635,488	16,635,488																					
5,057,424 12	5,057,424 12																					
.	1,700,000	.	1,700,000	748,000	.																					
72,708,792 50	74,520,348 15	88,444 55	1,700,000	69,772,878 38	68,080,555 47																					

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
§ 2. Annulés diverses			
10	•	Arrrages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1887 et au 1 ^{er} janvier 1888.)	
11	•	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
12	•	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	
13	•	Dix septième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ p. % sur un capital de 15.000.000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
14	•	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la grande compagnie du Luxembourg. (<i>Pour mémoire.</i>)	
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	5,501,109
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention).	3,080,668
16	•	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1886. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)	
	•	Intérêts à 4 p. % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton. (<i>Pour mémoire.</i>)	
§ 3. Autres charges.			
17	•	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 c ^t accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 15 avril 1886 au 12 avril 1887.)	
18	•	<i>Minimum</i> d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois) (a).	
19	A.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.).	127,000
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du <i>minimum</i> d'intérêt, en exécution des conventions	7,500
TOTAL DU CHAPITRE I^{er}.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
72,708,792 50	74,320,548 15	88,444 55	1,700,000 »	60,772,878 58	68,080,555 47	
300,000 »	300,000 »	»	»	300,000 »	300,000 »	
672,350 »	672,350 »	»	»	672,350 »	672,350 »	
500,000 »	500,000 »	»	»	500,000 »	500,000 »	
612,000 »	612,000 »	»	»	612,000 »	612,000 »	
»	»	»	»	284,825 »	285,025 »	
8,471,837 »	8,471,837 »	»	»	8,471,837 »	8,471,837 »	
1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	1,000,000 »	1,000,000 »	
»	2,500 »	»	2,500 »	6,000 »	2,425 85	
42,287 74	42,287 74	»	»	42,287 74	42,287 74	
490,000 »	400,000 »	»	»	490,000 »	482,356 07	(a) Annexe n° 1
134,500 »	134,500 88	»	» 88	134,500 88	81,226 68	
84,031,747 24	86,545,803 77	88,444 55	1,702,500 88	82,286,650 »	80,537,021 81	
DIMINUTION . . fr.		1,614,056 55				

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NOMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE II.		
RÉMUNÉRATIONS.		
20	°	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif.</i>)
		<i>Pensions diverses :</i>
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850 864 °
	b.	— civiles 5,714 °
	c.	— de l'ordre de Léopold 51,000 °
	d.	Marine. — Pensions militaires 22,156 °
	e.	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas °
	f.	Secours sur le fonds dit de Waterloo 86 °
	g.	Pensions de la Cour des Comptes. 16,000 °
	h.	— du Département de la Justice 763,000 °
21	i.	— — — (ecclésiastiques) 470,000 °
	j.	— — des Affaires Étrangères. 80,000 °
	k.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique 575,000 °
	l.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics 550,000 °
	m.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes 1,000,000 °
	n.	— — de la Guerre (militaires) 4,160,000 °
	o.	— — — (civiles) 120,000 °
	p.	— — des Finances. 2,225,000 °
	q.	Arriérés de pensions de toute nature 20,000 °
22	°	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).
23	°	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS		
24	a	Intérêts à 5 1/2 p. % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 1,270,000 °
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 5,000 °
25	°	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.
26	°	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1887.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1886.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1885.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1884.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
3,200,000	3,200,000	•	•	3,200,000	3,009,700	
^a 9,818,800	9,061,000	157,800	•	9,298,000	8,980,187 49	a) Annexes n ^{os} 2 à 4.
1,500,000	1,350,000	150,000	•	1,200,000	•	
400,000	400,000	•	•	400,000	600,000	
14,918,800	14,011,000	307,800	•	14,098,000	12,569,887 49	

1,273,000	1,096,750	176,250	•	1,096,750	1,367,467 44
9,000	9,000	•	•	12,000	•
1,400,000	1,400,000	•	•	1,380,000	1,298,901 59
2,682,000	2,505,750	176,250	•	2,488,750	2,666,369 03
AUGMENTATION. .fr.		176,250			

BUDGET DE L'EXERCICE 1887.

NUMÉROS des Chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2>	
I.	Service de la dette proprement dite
II	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
	TOTAUX. fr
<i>Pour mémoire :</i>	
Articles	Budget.
17	1884. Escompte sur les versements anticipés de l'emprunt à 4 % (de 1883)
13	1885. Annuité à servir jusqu'en 1929 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 £), de la Grande Compagnie du Luxembourg (convention du 31 janvier 1873, approuvée par la loi du 15 mars suivant)
14	Id. Annuité à servir jusqu'en 1954 inclusivement, pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 £) de cette Compagnie
17 ^{ter}	Id. Souscription d'annuités pour la formation du capital d'établissement de chemins de fer vicinaux.

(62)

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1887.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1879 à 1884.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1886 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1887.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1885, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1886.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1885.

ANNEXE N° 1.

*État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851
et de lois subséquentes, pendant les années 1879 à 1884.*

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.		ANNÉES					
		1879.	1880.	1881.	1882.	1883.	1884.
CHEMIN DE FER DE	la Flandre occidentale.	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
	l'Entre-Sambre-et-Meuse.	156,642 27	150,215 91	132,027 70	127,751 44	128,569 50	132,556 07
	Lierre à Turnhout.	56,521 51	55,794 07	42,597 79	(³) 12,075 28	(³)	(³)
	Tongres à Bilsen	(⁴)	(⁴)	(⁴)	(⁴)	(⁴)	(⁴)
	— à Ans	(¹)	(¹)	9,915 26	7,655 78	(¹)	(¹)
	Virton.	204,614 59	204,614 59	60,739 97	(⁵)	(⁵)	(⁵)
	Maeseyck.	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »	150,000 »
Canal de Bossuyt à Courtrai	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	200,000 »	
TOTAUX.fr.		727,777 97	718,622 37	595,278 81	497,460 50	478,569 50	482,556 07

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1872 à 1883 inclusivement, 7 p. $\frac{0}{10}$ du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 240,901 17 c⁵ à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(³) La reprise de ces lignes par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

(⁴) Aucun compte n'a été fourni par ces Sociétés pour l'année 1884.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1886.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1887.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1830	"	1,152	"	864	"	288
— civiles	"	6,685	"	5,714	"	971
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	51,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	"	24,000	"	22,136	"	1,864
Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	165	"	86	"	77
Pensions de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	751,000	"	765,000	"	52,000	"
— — — (ecclésiastiques)	456,000	"	470,000	"	14,000	"
— — des Affaires Étrangères	80,000	"	80,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	525,000	"	575,000	"	50,000	"
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	500,000	"	550,000	"	50,000	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	825,000	"	1,000,000	"	175,000	"
— — de la Guerre (militaires)	4,160,000	"	4,160,000	"	"	"
— — — (civiles)	110,000	"	120,000	"	10,000	"
— — des Finances	2,025,000	"	2,225,000	"	200,000	"
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
TOTAUX fr.	9,270,000	32,000	9,790,000	28,800	511,000	5,200
Augmentation de crédit accordée par voie d'amendement pour l'exécution de la loi du 10 janvier 1886	fr. 9,511,000				en plus fr. 507,800	
	+ 350,000				— 350,000	
	fr. 9,661,000		fr. 9,818,800		en plus fr. 157,800	

ANNEXE N° 3.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation au 1^{er} janvier 1886.

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PENSIONS.				Observations.
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1885.	MOUVEMENT pendant l'année 1885.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1885.	MOUVEMENT pendant l'année 1885.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1886.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.		
Civiles et autres accordées avant 1830. . .	4	"	1	5	1,152	"	288	804	
Civiques	20	"	5	17	6,711	"	950	5,761	
Ordre de Léopold	212	9	16	205	21,200	900	1,000	20,500	
Marine (militaires de la)	18	"	"	18	22,112	"	"	22,112	
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite.	4	"	1	5	1,537	"	723	614	
Secours sur le fonds dit de Waterloo . .	2	"	1	1	103	"	77	86	
Cour des Comptes	5	"	1	2	5,365	"	1,315	4,048	
Département de la Justice.	282	29	29	282	716,375	81,514	60,610	737,277	
— — (ecclésiastiques).	461	70	62	469	467,878	71,552	64,468	474,742	
— des Affaires Étrangères	27	"	1	26	47,860	"	1,106	46,754	
— de l'Intérieur et de l'Instruc- tion publique	276	37	30	283	566,354	61,190	61,025	595,621	
Département de l'Agriculture, de l'In- dustrie et des Travaux publics	155	52	15	152	220,790	46,056	15,550	260,276	
Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	782	82	52	812	785,525	91,050	49,851	826,504	
Département de la Guerre (militaires) . .	3,126	204	215	3,117	5,956,345	573,551	275,502	4,056,394	
— — (civiles)	52	6	8	50	111,554	11,581	15,194	107,741	
— des Finances.	1,897	79	162	1,814	2,041,152	101,620	178,604	1,964,148	
Pensions des veuves et orphelins de l'an- cienne caisse de retraite.	89	"	13	76	51,035	"	7,255	43,780	
TOTAUX.	7,590	548	608	7,330	9,051,484	868,754	732,906	9,167,242	
		Diminution: 60 pensions.			Augmentation: 135,758 francs.				

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1885.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 11 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 11 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
	Ministère de la Justice. (Magistrats, fonctionnaires et employés).								
1	Froidmond, F., greffier de la justice de paix du canton de Sichein-Sussen-et-Bolré (art. 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	71	945	293	12	Van Dewalle, A.-H.-S.-E., greffier de la justice de paix du canton de Puers (art. 1, 6, 8, 10, 13 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	71	1,106	30
2	Raeymaeckers, J.-H.-M.-G., juge de paix du canton de Landen (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	71	3,100	328	13	Moulaert, M.-F., greffier de la justice de paix du 1 ^{er} canton de Bruges (art. 1, 6, 8, 10, 13 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	71	1,033	41
3	Depré, F., messenger du bureau des travaux de construction du Palais de Justice de Bruxelles (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	67	810	Id.	14	Grandjean, D.-F.-X., premier président de la Cour d'appel de Gand (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	73	11,250	76
4	Delstanche, F.-J., médecin de la maison de sûreté de Bruxelles (art. 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi de 1844; art. 1 de la loi de 1849 et art. 1 et 2 de la loi de 1856).	83	1,366	340	15	Dujardin, J.-C., greffier du tribunal de commerce de Courtrai (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	60	1,073	Id.
5	Saunier, J.-J.-D., médecin en disponibilité de l'ancienne maison de correction de Saint-Bernard (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 et 2 de la loi de 1849).	69	1,441	Id.	16	Desmedt, J.-V., juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Courtrai (art. 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	65	4,302	85
6	Fuerison, F., greffier de la justice de paix du canton de Somergem (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	60	884	Id.	17	Smeets, J.-J., greffier de la justice de paix du canton de Tongres (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 de la loi de 1849 et art. 6, 10 et 11 de la loi de 1884).	64	202	102
7	Liefmans, T.-E., président du tribunal de 1 ^{re} instance d'Audenarde (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 et 11 de la loi de 1867).	71	6,000	355	18	Denis, L.-J., juge d'instruction au tribunal de 1 ^{re} instance de Marche (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	70	913	121
8	Ducellier, J.-C.-D.-J., juge de paix du canton de Templeuve (art. 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 14 de la loi de 1867).	65	3,350	359	19	Gernay, C.-J., juge de paix du canton de Passchendaale (art. 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	56	2,329	135 136
9	Vermeulen, E., contre-maître à la maison centrale pénitentiaire de Gand (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	66	1,219	3	20	Van Themsche, F., greffier-adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance d'Audenarde (art. 1, 6, 8, 13 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	70	1,793	Id.
10	Detroz, N.-J.-A., président du tribunal de 1 ^{re} instance de Liège (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	71	7,500	30	21	Leplac, C.-L., juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Furnes (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	67	3,838	141
11	Frankinoulle, H.-S., greffier de la justice de paix du 2 ^e canton de Liège (art. 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	67	1,693	Id.	22	Verbist, J., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison d'arrêt d'Ypres (art. 3, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 de la loi de 1849).	61	1,075	162
					23	Caers, Benoit-Stanislas, juge au tribunal de 1 ^{re} instance de Turnhout (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	70	4,000	172

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies (u dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Montieur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Montieur
24	Bruyenne V-L-V, juge de paix du canton de Frasnes (art. 40 de la loi de 1844 et art 9 et 11 de la loi de 1867)	70	3,400	172	8	Baise, H-G, desservant à Mautage (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	74	1,171	528
25	Briants, E-C, auditeur militaire des provinces de Liege et de Limbourg (art 40 de la loi de 1844 et art 9 et 11 de la loi de 1867)	70	0,000	265	9	Weiron, E-C, desservant à Somme tnone (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	53	599	340
26	Meysis, E-A, juge de paix du canton de Lokeren (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art 1 de la loi de 1849)	70	743	302	10	Dox, F, desservant à Beggynen- dyck (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	64	954	340
27	Roland, E, surveillant de 2 ^e classe à la maison d'arrêt de Journa (art 3, 6, 9, 13 et 40 de la loi de 1844 et art 1 de la loi de 1849)	57	933	305	11	Winand, C J, desservant à Mohr (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	72	1,130	355
28	Cabergh, L, surveillant de 1 ^{re} cl à la maison d'arrêt de Hasselt (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art 1 de la loi de 1849)	60	1,074	305	12	Pilette, A-J, desservant à Loverval (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	77	1,200	Id
29	Govaert, R-M-G, juge de paix du 1 ^{er} canton de Bruxelles (art 40, 45, § 2 et 44, § 2, de la loi de 1844 et art 9 de la loi de 1867)	70	7,000	338	13	De Beule, F, desservant à Asper (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	63	883	5
	TOTAL		81,514		14	Dumont, M G-I, desservant à Villers St Simcon (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	60	730	Id
	Ministère de la Justice				15	Lenoir, J-M, desservant à Hodi- mont (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	57	627	Id
	Pensions ecclésiastiques				16	Vendelmans, J, curé de 2 ^e classe à Haccht (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	68	1,500	30
1	Lepoutte, A-S-J, desservant à Wiers (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	71	1,110	295	17	Fadeux F-J, desservant à Fraiture (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	66	1,100	Id
2	Sel, C-II, aumônier à la maison spéciale de réforme a St Hubert (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	60	1,705	41	18	Weckx, F, desservant à Meldert (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	79	1,200	Id
3	Vanden Perre, F, desservant à Wimbeek (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	71	1,100	306	19	Vanden Wyngaert, L, desservant à Malines (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	76	1,200	Id
4	André, J-B, desservant à Lanefte (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	70	1,100	Id	20	Guillaume, C-J, desservant à Arsmont (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	57	617	Id
5	Caramin, F E, desservant à Hamois (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	69	1,100	Id	21	Vandevorst, A, desservant à Op- hem, (art 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	81	990	30
6	Materne, E-J, desservant à Flostoy (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id	22	Lambert, P J, desservant à Buis- son (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	66	955	Id
7	Aerts, G-J, vicaire à Louvain (art 12, 23, 25 et 42 de la loi de 1844).	57	300	Id.	23	Mertens, F-J T, chapelain à Pele St-Gertrude (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1884)	49	374	Id
					24	Minet, F-H, desservant à Frahan (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1884)	66	1,100	41
					25	Bral, F, desservant à Boucle- St-Blaise (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	73	1,141	Id

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
26	Ninane, M -J, desservant à Grand-Han (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	58	503	41	45	Lambert, G, desservant à Barvaux sur Ourthe (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	85	1,200	141
27	Loescher, H, vicaire à Clermont (art 12, 22, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	69	489	Id	46	Van Firmengum, J, desservant à Mariekeike (art 20, 21, 22, et 40 de la loi de 1844)	79	1,200	Id
28	De Vos, F, curé de 1 ^e classe à Gand (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	2,047	56	47	Linchet, C-V desservant à La Reid (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	74	1,180	Id
29	Domange, E, desservant à Limes (art 42 de la loi de 1844)	57	475	Id	48	Pauli, J desservant à Rosmeer (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	70	1,100	Id
30	Chappuis, A -L desservant à Monigny-sur-Sambre (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	64	829	76	49	Walpot, J, desservant à Teuven (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	70	1,100	Id.
31	Meyers, R, vicaire à Tongres (art 12, 22 § 2, 23, 24 et 40 de loi de 1844)	61	554	Id	50	Massart, L J, desservant à Sorinne la Longue (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	69	1,100	Id
32	Speck, H, desservant à Henripont (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	81	1,200	85	51	Blervacq A -L, desservant à Orcq (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	77	1,200	162
33	De Myttenaere, E -A -J, desservant à Blanckenberghe (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	70	1,200	Id	52	De Clerck, F, desservant à Ganehem (art 20, 21, 22, et 40 de la loi de 1844)	76	1,200	172
34	Verbelen, J, desservant à Bavegem (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	70	1,101	Id	53	Anseau, E J, desservant à Vlierzele (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	75	1,151	Id
35	Vanderhasselt, J -F -P -J desservant à Tourneppe (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	82	1,200	102	54	Heymans, P J desservant à Jette St-Pierre (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	72	1,125	188
36	Scynaeye, L, desservant à Watou (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	78	1,200	121	55	Piron, V -C -J chanoine titulaire à Namur (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	67	2,100	214
37	Joosten, J, desservant à Caulille (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,186	Id	56	Docq I B, aumônier à la maison de sureté de Namur (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	60	2,075	Id
38	Detierre, G -J desservant à Nil-S-Martin (art 12, 22 § 2, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	52	593	Id	57	Puyfelicq, J J, desservant à Thiel St-Martin (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	86	1,200	Id.
39	Van Hoof, H desservant à Brecht (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	56	616	Id	58	Philips, L, desservant à Tubize (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	57	746	Id
40	Clobert, F -J, desservant à Chêne-la-Pierre (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	54	468	Id	59	De Jonghe J -B, chanoine titulaire a Gand (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	75	2,000	Id.
41	Hummer, J B, desservant à Menu fontaine (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	48	571	Id	60	Beckers, G J desservant à Eben (art 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	67	1,100	228 229
42	Matthys, J, desservant à Volkegem (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	59	610	135 136	61	Olivier, J -L A, desservant à Dom martin (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	59	704	Id
43	Peeters, J -J, desservant à Cortryck-Duizel (art 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844)	60	810	Id	62	Prémont P -J, desservant à Les Encelles (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,103	265
44	Neven, H -N, pasteur protestant à Pâturages (art 1, 6, 8, 12, 28 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la de 1840)	75	1,255	141	63	Noons, A -C -J vicaire à Mahines (art. 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	75	795	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS " " fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
64	Vervenne, C.-L., desservant à Beveren-lez Furnes (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	79	1,000	299	9	Legrand, L.-A., expéditionnaire au gouvernement provincial du Hainaut.	55	590	•
65	Hollemaes, F.-L., desservant à Lourain (art. 12, 25, 21 et 40 de la loi de 1844).	51	492	10.	10	Dufief, J.-B.-A., professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	57	4,014	•
66	Bodson, N.-J., desservant à Angleur (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	67	1,100	502	11	Van Driessche, E., professeur à l'athénée royal et à l'école normale de Bruxelles.	62	4,075	•
67	Michez, L.-L., desservant à Couillet (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	48	360	505	12	De Rycker, L.-A., régent à l'école moyenne de l'État à Gand.	62	3,211	•
68	Desmaret, N.-A., desservant à Howardries (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,118	512	13	Serrais, J.-J.-M., professeur à l'athénée royal et à l'école normale de Bruxelles.	57	4,566	•
69	Vandam, F.-J., desservant à Carnières (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	299	14	Mils, J.-J., professeur à l'athénée royal de Liège.	65	3,076	•
70	Chantaine, P.-J., desservant à St-André (art. 12, 25, 24 et 40 et 45 § 2 de la loi de 1844).	65	777	255	15	Jamart, M., directeur à l'école moyenne de l'État à Huy.	65	5,121	•
	Total		71,552		16	Schepens, A., surveillant et maître de calligraphie à l'athénée royal de Bruxelles.	67	2,184	•
	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique. (Fonctionnaires et employés.)				17	Retsin, F.-J., professeur à l'athénée royal de Gand.	65	5,558	•
1	Decroo, A.-J., chef de bureau au commissariat de l'arrondissement de Furnes.	68	672	•	18	Namur, P.-J., professeur émérite à l'Université de l'État à Liège.	71	8,000	•
2	Shreurs, A.-J.-J., préfet des études à l'athénée royal de Gand.	60	4,952	•	19	Sleekx, L.-J.-D., inspecteur principal de l'enseignement primaire du ressort de Louvain.	68	5,145	•
3	Claeys, C., directeur de l'école moyenne de l'État à Furnes.	65	2,709	•	20	Guffens, J.-M., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire en disponibilité.	57	362	•
4	Colson, N.-J., professeur à l'athénée royal de Bruxelles.	68	3,650	•	21	Guillaume, M.-J.-L., maître de musique à l'athénée royal de Liège.	70	565	•
5	Van Dael, J.-B., chef de bureau à la Chambre des Représentants.	68	3,853	•	22	Dansart, B.-D., instituteur et professeur de gymnastique à l'école moyenne de l'État à St-Ghislain.	57	1,889	•
6	Vauthier, L.-F.-C.-B.-A., commis au commissariat de l'arrondissement de Philippeville.	61	255	•	23	Barat, P.-J., régent à l'école moyenne de l'État à Wavre.	62	1,717	•
7	Demay, L., commis-rédacteur à l'Université de l'État à Liège.	70	1,445	•	24	Allard, H.-L., professeur au collège royal de Thuin.	64	154	•
8	Franck, C.-E., expéditionnaire au gouvernement provincial de la Flandre orientale.	70	1,000	•	25	Gérard, E., préfet des études à l'athénée royal de Liège.	66	4,752	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
26	Focroulle, P.-H.-H., professeur à l'athénée royal de Liège.	50	5,562			Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Tra- vaux publics.			
27	Ansiaux, A.-J.-A., secrétaire-tré- sorier de l'école moyenne de l'État à Huy.	78	192			<i>(Fonctionnaires et employés)</i>			
28	Cornet, J.-B., maître de musique à l'école moyenne de l'État à Gosselies.	74	344		1	Stoffels, J.-T., pontonnier au canal de jonction de la Meuse à l'Es- caut (art. 1 et 8).	68	484	
29	Massot, J., jardinier à l'école normale d'institutrices à Liège.	68	528		2	Van Lierde, C., pontonnier au canal de Gand à Terneuzen (art. 1 et 8).	67	426	
50	Henkel, J.-B., inspecteur principal de l'enseignement primaire du ressort d'Arlon.	69	2,991		3	Claes, P.-C., pontonnier au canal de jonction de la Meuse à l'Es- caut (art. 1 et 8).	70	408	
31	Cornette, J.-B., ancien portier à l'administration provinciale de la Flandre occidentale.	87	1,018		4	Scarceriau, L.-J., ingénieur de 1 ^{re} classe des mines (art. 1 et 8).	65	2,827	
32	Vandenberghe, C., ancien commis- saire de l'arrondissement de Thielt-Roulers.	78	2,051		5	Clement, C., ingénieur en chef honoraire des mines (art. 1 et 8).	68	4,153	
53	Brahj, J.-E., chef de bureau au commissariat de l'arrondisse- ment de Waremme.	71	455		6	Vandendaele, E., pontonnier au canal de Liège à Maestricht (art. 1 et 8).	76	550	
54	Fleury, J.-J., ancien professeur à l'athénée royal et à la section normale moyenne de l'État à Liège.	60	4,150		7	Vandyck, F.-J., vérificateur des poids et mesures à Tournay (art. 1 et 8).	66	3,353	
55	Boreux, T.-J., inspecteur cantonal de l'enseignement primaire	62	2,722		8	Coremans, W.-H.-O.-V., employé de 2 ^e classe aux archives géné- rales du royaume (art. 5 et 8).	47	926	
56	Deprit, A.-J., instituteur à l'école moyenne de l'État à Rœulx.	58	980		9	Smeets, P.-J., pontonnier au canal de jonction de la Meuse à l'Es- caut (art. 1 et 8).	76	451	
37	Bruno, A.-P.-A.-J.-V., ancien chef de division à l'administration provinciale de Namur.	71	5,055		10	Vergauwen, L.-C., conducteur prin- cipal de 2 ^e classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	70	2,510	
	TOTAL		91,190		11	Smets, J.-P., palefrenier du haras de l'État (art. 1 et 8).	66	666	
					12	De Clerc, F.-J., commis-chef des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	68	1,658	
					13	Dery, P.-J.-F., chef de bureau des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	75	2,905	
					14	Dequick, C.-A., commis de 1 ^{re} classe à la direction des ponts et chaus- sées de la province de Brabant (art. 1 et 8).	78	1,456	
					15	Masure, L.-J., homme de service à l'école vétérinaire de l'État (art. 1 et 8).	77	713	
					16	Charlier, J.-B., garde déversoir à l'écluse n° 18 de la Sambre (art. 1 et 8).	73	470	
					17	Simon, H.-J., éclusier sur l'Ourthe canalisée (art. 5 et 8).	64	185	
					18	Hernalsteen, J., maréchal ferrant à l'école de médecine vétérinaire de l'État (art. 1, 3 et 8).	50	878	

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
19	Roose, L, pontonnier aide-écluser à Harlebeke (art 5, 8 et 14)	48	175	•	2	Raiman L -J, facteur des postes (art 5 et 8)	62	582	•
20	Alofs, I -J, pontonnier au canal de Maestricht à Bois-le-Duc (art 5 et 8)	60	500	•	3	Wery, E -C -J, facteur rural (art 5 et 8)	57	606	•
21	Van Goidsenhoven, P, huissier au Ministere de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux pu- blies (art 1 et 8)	68	1,546	•	4	Moulin, J -B, facteur rural (art 5 et 8)	55	511	•
22	Vlasscher, I F, palefrenier du harnas de l'Etat (art 1 et 8)	65	666	•	5	Mommetts J A, facteur des postes (art 5 et 8)	44	475	•
23	Boutée, C M H, concierge au Ministere de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux pu- blies (art 1 et 8)	78	409	•	6	Philippin, H -J, facteur rural (art 5 et 8)	63	511	20
24	Buydens, J -B, homme de service à l'institut agricole de l'Etat à Gembloux (art 5 et 8)	55	471	•	7	Heyligers, G, facteur rural (art 5, 8 et 15)	65	661	•
25	Goddyn, L -E, ingénieur en chef, directeur honoraire des ponts et chaussées (art 1 et 8)	70	3,619	•	8	Laniel, H -J, facteur rural (art 5 et 8)	58	522	•
26	Van Volxem, J -B, professeur au conservatoire royal de musique de Bruxelles et ancien maître de musique à l'athénée royal de cette ville (art 1, 8 et 15)	68	2,061	•	9	Bruno, I -J A I, chef de station (art 1 et 8 § 1)	65	5,581	•
27	Constant, T -A, concierge à l'école de médecine vétérinaire de l'Etat (art 1 et 8)	65	1,066	•	10	Fourny, J -H, facteur des postes (art 5 et 8)	65	677	•
28	Bougniet, E A -I, ingénieur en chef, directeur honoraire des ponts et chaussées (art 1 et 8)	68	4,244	•	11	Muyle, Ch L, facteur des postes (art 5 et 8)	59	782	•
29	Peeters, M -T, commis d'ordre au Ministere de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux pu- blies (art 5 et 8)	56	263	•	12	Geniesse M -F, facteur des pos es (art 5 et 8)	57	510	•
30	Leclerc, F C G, ingénieur en chef, directeur honoraire des ponts et chaussées (art 1 et 8)	69	5,000	•	13	Houyet, A -J, facteur des postes (art 5, 8, § 2)	56	544	•
31	Naesens, J -F, ancien pontonnier aide-écluser à l'ecuse d'Harle- beke, sur la Lys	77	554	•	14	Douret, P E, facteur rural (art 5 et 8)	51	504	•
32	Gréer, F -I -G, écluser à l'ecuse n 10 du canal de Charleroi à Bruxelles	65	512	•	15	Verfalle, J -B, facteur rural (art 5 et 8)	44	370	•
	TOTAL		46,056		16	Piette, F J, facteur rural (art 5, 8 et 15)	62	662	•
	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes (Fonctionnaires et employés)				17	Keriemans P J, machiniste à la marine (art 5 et 8)	60	1,406	20
1	Schreyenberg, F J, matelot (art 5 et 8)	69	333	•	18	Laus, M, facteur des postes (art 5 et 8)	52	720	•
					19	Michel, J D, commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	60	1,268	67
					20	Jeanmart F J, percepteur des télégraphes (art 5 et 8, § 1)	47	1,300	•
					21	Platteau, P J, commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	65	961	•
					22	Huart, L, garde, art 5 et 8	63	1,291	•
					23	Duque, J M, facteur rural (art 5, 8, et 15)	62	662	•
					24	Moreau, F -J, commis des postes (art 5 et 8)	60	887	•
					25	Mondoyen, J -P, facteur des postes (art 5, 8 et 15)	70	883	•
					26	Adam, L -P -J, chef de station (art. 1 et 8, § 1)	69	1,758	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
27	Preulhomme, W.-J., facteur des postes (art. 1, 8 et 15).	08	764	"	31	Tytgat, H.-J., commis au télégraphe (art. 5 et 8, § 1)	53	1,375	189
28	Gérard C.-P.-J., inspecteur de 1 ^{re} classe à la marine (art. 1 et 8, § 1).	05	4,660	"	52	Gilot, L.-M., chef-facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	05	1,091	"
29	Verstraete, Ch.-L., maître au service des paquebots (art. 1 et 8, § 1).	05	958	"	53	Rutoi, A.-C., chef de bureau des postes (art. 5, 8, § 1, 15 et 59).	04	3,333	"
30	Verjans, J.-E., facteur rural (art. 5 et 8).	05	470	"	54	Van Meurs, G.-E.-J., ingénieur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	5,076	"
31	De Robaulx de Soumoy, F.-J.-J., inspecteur au chemin de fer, (art. 1 et 8, § 1).	05	4,125	"	55	Barthelemy, J.-J., facteur des postes (art. 1, 8 et 15).	05	825	"
32	Jonnaert, I.-J.-J., 1 ^{er} commis des postes (art. 1, 8 et 15).	06	2,666	67	56	Croes, M., patron du pilotage (art. 5 et 8, § 2).	04	1,696	"
33	Thiry, P., facteur des postes (art. 5 et 8).	40	528	"	57	Grojean, P.-J.-P., facteur des postes (art. 5 et 8).	58	765	"
34	Germain, H.-E., receveur (art. 1 et 8).	08	2,028	"	58	Adriaenssens, T.-M., pilote (art. 5 et 9).	50	1,528	"
35	Jouve, J.-J.-G., facteur rural (art. 5 et 8).	55	605	"	59	Decerf, P.-J.-A., facteur des postes (art. 5 et 8).	46	372	"
36	Roels, F.-X., facteur des postes (art. 5 et 8).	42	445	"	60	Cappaert, V., pilote auxiliaire (art. 5 et 8, § 2).	70	387	"
37	Servais, T.-F.-J., garde-convoi (art. 5 et 9).	40	575	130	61	Brunin, E., facteur rural (art. 5 et 8).	55	504	"
38	Vanconeghem, J.-B., facteur de station (art. 5 et 8).	52	766	"	62	Chenoy, A.-A., chef de station (art. 1, 8, § 1 et 15).	05	2,266	180
39	Verstraete, P.-S., facteur rural (art. 1 et 8, § 2).	06	624	"	63	Burton, J.-A., commis des postes (art. 5 et 8, § 1).	44	753	"
40	Devos, J., facteur des postes (art. 1, 8 et 15).	66	852	"	64	Dejehansart, F.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	09	504	228 9
41	Evely, J., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 1, 8, § 1, et 15).	66	2,068	"	65	Defresne, J.-J., inspecteur au chemin de fer (art. 1, 8, § 1, et 15).	07	3,953	"
42	Ackerman, R.-J., facteur rural (art. 1, 8 et 15).	66	665	"	66	Masse, A.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	61	650	"
43	Fleury, C.-M., directeur de service (art. 1, 8, § 1, et 15).	72	5,000	"	67	Depi, A., facteur-trieur (art. 5 et 8).	44	718	"
44	Van Zele C.-L., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2).	71	721	"	68	Van Asbroeck, J.-F.-G., chef de dépôt de 1 ^{re} classe (art. 5 et 8, § 1).	04	2,088	263
45	Mertens, C.-A., pilote (art. 1 et 8, § 2).	60	341	"	69	Vanderlinden, T.-J.-M., facteur-trieur (art. 5 et 8).	42	481	"
46	Gillet, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	65	485	"	70	Debruyne, C., facteur rural (art. 1 et 8).	08	662	"
47	Lesceux, L., facteur des postes (art. 5 et 8).	55	582	130	71	Geenen, J.-F., facteur des postes (art. 5 et 8).	60	614	"
48	Hainaut, J.-B., facteur des postes (art. 5 et 8).	53	489	"	72	Olthof, J., pilote (art. 5 et 8).	58	1,414	"
49	Reyn, A.-E., facteur des postes (art. 5 et 8).	52	554	"	73	Speeckaert, C.-E.-E., commis de 1 ^{re} classe (art. 5 et 8, § 1).	46	515	302
50	Molhant, L.-D.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	62	078	"	74	Deviaenc, P., facteur rural (art. 5 et 8).	62	540	"
					75	Lepère, L.-C.-A., percepteur des postes (art. 5 et 8, § 1).	54	1,450	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
76	Vranckx, J, machiniste au chemin de fer (art. 1, 8, § 2, et 13).	68	1,333	502		Ministère de la Guerre.			
77	Deinne, G.-E., facteur des postes (art. 3 et 8).	55	760	Id.		<i>(Pensions militaires.)</i>			
78	Syns, I.-J., facteur des postes (art. 1, 8, § 2, et 13).	69	805	Id.	1	De Lanier, A.-H.-F., colonel (art. 20).	58	4,840	38
79	Huysseune, C.-B., chauffeur au ser- vice de la marine (art. 3 et 8).	65	980	Id.	2	D'Ans, C.-F.-E., médecin de batail- lon de 1 ^{re} classe (art. 20).	41	2,250	Id.
80	Gautier, A., facteur des postes (art. 3 et 8).	54	569	Id.	3	De Quebèdo, L.-J.-L., major (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	2,719	Id.
81	Gillis, C.-L., facteur rural . . .	70	582	Id.	4	Duwez, V.-D.-J., médecin de ba- taillon de 1 ^{re} classe (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	1,654	Id.
82	Billiaert, E.-F., distributeur de coupons à bord des paquebots	54	551	Id.	5	Bertrang, J.-M.-A., lieutenant (art. 21).	55	850	Id.
	TOTAL		91,030		6	De Freijn, H.-D., sous-lieutenant (art. 21).	45	928	Id.
	Ministère de la Guerre.				7	Monnier, C.-L., colonel (art. 1).	50 $\frac{1}{2}$	4,400	Id.
	<i>(Pensions civiles.)</i>				8	De Taffe, F.-A., colonel (art. 1).	50	4,400	Id.
1	Boutez, P., chef de division au Ministère de la guerre.	68	4,117	"	9	Feer, P.-E., colonel (art. 1) . . .	60	4,400	Id.
2	Hachl, C.-A., dessinateur perman- ent.	68	1,907	"	10	De Patoul, O.-U.-A., lieutenant- colonel (art. 1).	58	5,500	Id.
3	Pinget, C.-C.-P., agent de caser- nement.	70	170	"	11	De Neulemeester, J.-F.-J., major (art. 1).	58 $\frac{1}{2}$	3,480	Id.
4	Lombaerts, G.-F. garde-éclusier .	61	786	"	12	Seeuws, E.-J., major (art. 1) . . .	59	5,480	Id.
5	Renodeyn, S.-C., garde principal du génie de 1 ^{re} classe.	65	2,666	"	13	Deneus, P.-A., capitaine (art. 2, § 3)	55	1,801	Id.
6	Barrat, J.-B.-W., garde du génie de 1 ^{re} classe.	65	1,935	"	14	Moreau, A.-D.-A., major (art. 2, § 1)	55	2,719	Id.
	TOTAL		11,581		15	Vaillant, J.-F., capitaine adminis- trateur d'habillement (art. 2, § 1).	46	2,095	Id.
					16	Van Bellingen, F.-H.-T., soldat (loi du 27 mai 1840).	43 $\frac{1}{2}$	288	37
					17	Vercamer, F., brigadier (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	545	39
					18	De Keyser, P.-L., sergent (art. 21).	60	660	Id.
					19	Lievens, A., sergent (art. 21) . . .	55 $\frac{1}{2}$	627	Id.
					20	Depuis, G.-J., maître-cordonnier (art. 21).	60	764	Id.
					21	Derks, A.-F.-J., musicien-gagiste (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	721	Id.
					22	Vandendriessche, P.-P., sergent (art. 21).	55	748	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numero du Moniteur.
25	Desmidt, J.-F., sergent (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	741	50	47	Merlin, L.-S.-J., capitaine (art. 21)	55	2,450	164
24	Remacle, F.-C.-N., premier sergent (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	741	Id.	48	Goethals, J.-J.-P., capitaine (art. 21).	51	1,800	Id.
25	Pirmez, J.-F., trompette (art. 21).	54	426	Id.	49	Kerremans, C., lieutenant (art. 21)	57	895	Id.
26	Wouters, J., soldat (art. 21). . . .	60	432	Id.	50	Brabant, O.-J. lieutenant (art. 21).	47	1,105	Id.
27	Cerard, J.-A., trompette-major (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	675	Id.	51	Dusart, L.-T.-J. major (art. 1)	57	2,000	165
28	Remy, F.-V., maréchal des logis (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	950	Id.	52	Dupont, H.-J., (art. 1)	60	4,400	Id.
29	Jacques, J.-J., maréchal des logis (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	885	Id.	53	Buydens, C.-E.-J., major (art. 1).	58	5,480	Id.
30	Vermullen, E.-T., brigadier (art. 21)	46 $\frac{1}{2}$	677	Id.	54	Chouette, P.-G. capitaine (art. 1)	55	2,700	Id.
31	Lamouline, J.-J., brigadier (art. 21)	41 $\frac{1}{2}$	545	Id.	55	De Wenckstern, L.-J.-F., colonel (art. 2, § 5).	57	4,400	Id.
32	Disteche, P.-J.-J., soldat (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	600	Id.	56	Barbière, F.-A.-D., médecin prin- cipal de 2 ^e classe (art. 2, § 5).	55	5,194	Id.
33	Moret, J., soldat (art. 21)	58	657	Id.	57	Berben, A.-H. major (art. 2, § 5).	55	2,900	Id.
34	Hourlay, J.-P.-J., soldat (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	650	Id.	58	Dufroy, F.-A., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,655	Id.
35	Peschong, J., soldat (art. 21) . . .	52	617	Id.	59	Duvigneaud, J.-B., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,451	Id.
36	Bottemane, F.-J., soldat (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	611	Id.	60	De Tramasure, G.-H., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,498	Id.
37	Oppien, P., soldat (art. 21)	40 $\frac{1}{2}$	545	Id.	61	Weicherding, P., capitaine (art. 2, § 5).	55	1,015	Id.
38	Arnold, G.-J., soldat réformé (art. 21).	62	550	Id.	62	Janmart, A.-A.-F.-A., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,431	Id.
39	Dujardin, H.-J.-A., soldat réformé (art. 21).	62	550	Id.	65	Hoyaux, F.-J., soldat (art. 20) . .	59	462	Id.
40	Préat, F., caporal	75	594	Id.	64	Briard, J.-J., soldat art. 20). . . .	59 $\frac{1}{2}$	726	Id.
41	Blaise, F.-E., adjudant sous-officier (art. 20).	56 $\frac{1}{2}$	1,045	Id.	65	Houard, T.-F., soldat (art. 20) . .	40	660	Id.
42	Meyer, L.-L.-X., capitaine (art. 20)	51	2,970	164	66	Descoville, L.-F.-J., commis aux écritures (art. 21).	47 $\frac{1}{2}$	861	165
43	Hinnens, H.-A.-C., capitaine (art. 20)	55 $\frac{1}{2}$	2,700	Id.	67	De Decker, J.-B., soldat (art. 21).	54	422	Id.
44	Degeer, G.-B.-L., officier d'admini- stration de 1 ^{re} classe (art. 21).	51	2,025	Id.	68	Julien, J.-D., musicien-gagiste (art. 21).	55 $\frac{1}{2}$	760	Id.
45	Canivet, V.-G., capitaine (art. 21).	51	2,160	Id.	69	Carbonez, L., musicien-gagiste (art. 21).	51 $\frac{1}{2}$	764	Id.
46	Paquet, G.-T., capitaine (art. 21).	40	1,519	Id.	70	Gurickx, C.-M., musicien-gagiste (art. 21).	52	744	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
71	Delaere, E.-J., premier sergent (art. 21).	52	764	163	95	Lechal, F.-J., lieutenant (art. 2, § 3)	55	1,551	222
72	Keyaerts, F.-A., soldat (art. 21) .	48	405	Id.	96	Mercx, F., soldat (loi du 27 mai 1840).	44 ¹ / ₂	260	223
73	Freson, F.-L., caporal (art. 21) . .	57 ¹ / ₂	547	Id.	97	Guillaume, J.-J.-G., colonel (art. 20).	59	4,840	Id.
74	Swerts, F.-P., adjudant sous-officier (art. 21).	58	594	Id.	98	Istas, A.-J. capitaine (art. 20). . .	55 ¹ / ₂	2,970	225
75	Vandenbossche, L., maréchal des logis (art. 21).	60	776	Id.	99	De Fonvent, A.-E.-G., capitaine (art. 20).	46 ¹ / ₂	2,070	Id.
76	Speliers, D., brigadier (art. 21) . .	60	575	Id.	100	Berghmans, E.-E.-E., capitaine (art. 20).	45 ¹ / ₂	2,250	Id.
77	Van Symaes, J.-B., brigadier (art. 21).	55 ¹ / ₂	469	Id.	101	Devergnies, V.-N.-J., capitaine (art. 20).	47 ¹ / ₂	2,475	Id.
78	Delforge, J.-B., maréchal des logis (art. 21).	60	950	Id.	102	Arrazola Deonate, C.-L.-A., capitaine (art. 21).	55 ¹ / ₂	2,551	Id.
79	Alofs, A., soldat (art. 21).	57	637	Id.	103	Deusens, C.-T.-N., capitaine (art. 21)	47	2,160	Id.
80	Tillière, N.-J., soldat (art. 21). . .	55	634	Id.	104	Leruitte, J., capitaine-quartier-maitre (art. 21).	51 ¹ / ₂	1,716	Id.
81	Robert, P.-J., soldat (art. 21) . . .	52	614	Id.	105	Monoyer, V.-J.-M., vétérinaire de 2 ^e classe (art. 21).	56	850	Id.
82	De Freijn, H.-D., sous-lieutenant (art. 20).	45 ¹ / ₂	1,400	182	106	Chapelic, F.-J.-H., lieutenant (art. 21).	40 ¹ / ₂	850	225
83	Marson, J.-H.-G., général-major (art. 1).	65	5,900	222	107	Dosseche, L.-B., soldat (art. 18). . .	45	495	224
84	Leemans, G.-H., intendant militaire de 1 ^{re} classe (art. 1).	63	4,400	Id.	108	Cassier, J., soldat réformé (art. 18).	62	495	Id.
85	Quenne, E.-C., colonel (art. 1). . .	60 ¹ / ₂	5,280	Id.	109	De Gavre, C.-J., commis aux écritures (art. 21).	60	921	Id.
86	Honnay, E.-A.-J., lieutenant-colonel (art. 1).	58	5,500	Id.	110	Wyndaele, M., surveillant (art. 21).	47	655	Id.
87	Dewasme, L., capitaine-quartier-maitre (art. 1).	58	2,700	Id.	111	Thompson, G., musicien gagiste (art. 21).	50	721	Id.
88	Mayolez, C.-D.-J., major (art. 1) . .	58	2,900	Id.	112	Mortier, L.-F., premier sergent (art. 21).	55 ¹ / ₂	760	Id.
89	Vanhove, L.-J., garde d'artillerie de 1 ^{re} classe (art. 1).	58	2,700	Id.	113	Massin, D.-H., sergent armurier (art. 21).	45	685	Id.
90	Legrand A.-H., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,451	222	114	Daumerie, F.-J., maréchal ferrant (art. 21).	62	462	224
91	Duflos, G., capitaine (art. 2, § 5) .	55	2,590	Id.	115	Bernaerts, F., maréchal des logis (art. 21).	45 ¹ / ₂	564	Id.
92	Clep, J.-N.-C., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,552	Id.	116	Tyberghein, R.-F., maréchal des logis (art. 21).	60	660	Id.
93	Hubert, D.-F.-A., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,451	Id.	117	Van Vooren, P., trompette (art. 21).	46 ¹ / ₂	556	Id.
94	De Bois, C.-L., lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,615	Id.	118	Hainaut, F., maréchal des logis (art. 21).	57 ¹ / ₂	950	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles de la loi de 1838 dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur.
119	Geets, J - J , maréchal des logis (art 21)	51	715	224	143	Goijens, J , soldat (art 21)	45 ¹ / ₂	355	320
120	Populaire, A - J , maréchal des logis (art 21)	48	683	Id	144	Wybo, L - L , maréchal des logis chef (art 21)	49	717	Id
121	Gontier, J - L , soldat (art 21)	52	614	Id	145	Demeyer, P - J , maréchal ferrant (art 21)	48	560	Id
122	De Jaeger, J , soldat (art 21)	60 ¹ / ₂	591	Id	146	L'hair, F , conducteur d'artillerie de 1 ^{re} classe (art 21)	55 ¹ / ₂	950	Id
125	Verougstraete, A - G - C , soldat (art 21)	57	571	Id	147	I ey, C - F - H , maréchal des logis (art 21)	45 ¹ / ₂	665	Id
124	Vanboute, D - L , soldat (art 21)	59	528	Id	148	De Mets, P - A , premier sergent (art 21)	55	737	Id
125	De Bassompierre, E - E - L , inten- dant militaire en chef (art 1 ^{er})	70 ¹ / ₂	1,080	219	149	Petry, H , maréchal des logis (art 21)	54	921	Id
126	Stalens, J - I , capitaine (Loi du 27 mai 1840)	42 ¹ / ₂	900	223	150	Simon, D , maréchal des logis (art 21)	57	733	Id
127	Vautier, I - M - Γ , lieutenant géné- ral (art 18)	64	11,100	262	151	Marotte, C - J , brigadier (art 21)	45	615	Id
128	Vidiequin, I - J - B , capitaine (art 10)	45	2,815	Id	152	Vandenbemden, A , soldat (art 21)	55	657	Id
129	Jacques, I J , maréchal des logis (art 21)	54	1,040	Id	153	Burion, M , soldat (art 21)	55 ¹ / ₂	630	Id
130	Henneuse, A - F , conducteur d'ar- tillerie de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er})	60	950	320	154	Vandaul, A - G , soldat (art 21)	54 ¹ / ₂	630	Id
131	Goffin, L - S , sergent-major maître armurier (art 20)	47	792	Id	155	Van Sevenant, L , soldat (art 21)	55	650	Id
132	Thuy, I M , maréchal des logis (art 20)	60	1,045	Id	156	Vanden Broucke, P , soldat (art 21)	51	604	Id
133	Hallet, C H , commis aux écritures (art 21)	55	921	Id	157	De Barquin, A , soldat (art 21)	54	597	Id
134	Labeau, S H , infirmier (art 21)	55	406	Id	158	Deville, P , soldat (loi du 27 mai 1840)	56 ¹ / ₂	264	319
135	Vanderkelen A A , premier ser- gent (art 21)	42 ¹ / ₂	657	Id	159	Petitjean, C - J soldat (loi du 27 mai 1840)	40 ¹ / ₂	422	Id
136	Fontaine, P - A , soldat (art 21)	45 ¹ / ₂	585	Id	160	Jobard, E - J - E , sous lieutenant (loi du 27 mai 1840)	55	560	318
137	Dom A , musicien gagiste (art 21)	50 ¹ / ₂	604	Id	161	Marain, A - J , maître botteur (art 21)	60	725	319
138	De Spriet, A , musicien-gagiste (art 21)	52	709	Id	162	Dounis, J - L , soldat (art 21)	50	660	Id
139	Vanloo, E - J - J , premier sergent (art 21)	51	760	Id	163	Daubresse, E - A , major (art 18)	45	4,350	518
140	De Lange, G premier sergent (art 21)	60	788	Id	164	Vanden Avyle, J - C , major (art 20)	50	3 190	Id
141	Ysebaert, L , premier sergent (art 21)	57 ¹ / ₂	657	Id	165	Mélon, C J , vétérinaire de 1 ^{re} classe (art 20)	47	2,700	Id
142	Tielemans, A - A , premier sergent (art 21)	60	792	Id	166	Beutels, A - E , capitaine (art 20)	52	2 970	Id

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
7	Verelst, P.-A., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	67	2,651	27	31	Gerain, A.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	800	115
8	Vanden Brande, H.-J., commis des accises (art. 1 et 8).	65	891	Id.	32	Maes, C.-L., receveur des contributions (art. 1 et 8).	65	1,781	180
9	Verschaffel, C.-L., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	67	755	Id.	33	Brandelet, Diendoné, sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	800	115
10	Flavion, H.-J.-P., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	65	275	Id.	34	Verschaffel, L., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	755	Id.
11	Descamps, A.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,055	Id.	35	Weiler, L., garde général des eaux et forêts (art. 1, 8 et 15).	69	2,000	Id.
12	Tillie, L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	58	652	Id.	36	Smets, J., 2 ^d commis de direction de l'enregistrement (art. 1 et 8).	73	1,457	Id.
13	Cosyns, C.-J.-M., receveur des contributions (art. 1, 8, 59 et 15).	65	2,250	89	37	Dadart, J.-F., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	70	185	180
14	Clavereau, N.-E.-E.-A., Agent du Trésor (art. 5 et 8).	57	5,885	Id.	38	Janssens, H., préposé des douanes (art. 5 et 8).	50	645	Id.
15	Botteman, J.-F.-G., receveur des contributions (art. 5 et 8).	61	1,192	Id.	39	Bertrand, A.-L.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	49	552	Id.
16	Leclère, J.-F.-F., commis des accises (art. 5, 8 et 15).	65	1,100	Id.	40	Castrique, H.-C.-F., agent du trésor (art. 1, 8 et 15).	65	5,000	Id.
17	Geurts, P., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	62	755	Id.	41	Coppens, A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	65	619	Id.
18	Vande Weert, J.-H., préposé des douanes (art. 5 et 8).	52	615	Id.	42	Desirotte, H.-J., commis des assises en disponibilité (art. 5, 8 et 14).	65	175	Id.
19	Hardy, F.-E.-D., vérificateur des douanes (art. 5 et 8).	61	2,162	Id.	43	Willems, H.-A.-C., receveur des contributions en disponibilité (art. 5, 8, 59 et 15).	65	3,500	Id.
20	Fievet, E.-E.-G., 1 ^{er} commis au ministère (art. 5 et 8).	62	1,572	Id.	44	Mahieu, A.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	60	1,055	Id.
21	Mathieu, H.-J.-T., brigadier forestier (art. 5 et 8).	51	425	Id.	45	De la Ruelle, P.-G., commis aux écritures en disponibilité (art. 3 et 8).	62	1,744	Id.
22	Danloy, N., garde forestier (art. 5 et 8).	62	577	Id.	46	Piret, H.-J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	57	922	Id.
23	Cappe, E.-F.-E., directeur des contributions (art. 1, 8, 59 et 15).	68	5,000	Id.	47	Steckler, A.-P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	52	685	Id.
24	Debeaufay, J.-B.-E., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	68	1,658	Id.	48	Velu, A.-J.-H., sous-contrôleur des accises (art. 1, 8 et 15).	65	1,766	Id.
25	Abrassart, L.-P.-A., commis des accises (art. 1, 8 et 15).	65	1,100	Id.	49	Matthys, C.-L., receveur des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,195	Id.
26	Ledoux, A.-L.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	800	Id.	50	Gilson, A., garde forestier (art. 1 et 8).	65	250	Id.
27	Monfort, F.-J., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	60	480	Id.	51	Abrassart, P.-G., brigadier-forestier (art. 8 et 15).	68	551	Id.
28	Gysens, P.-H., préposé des douanes (art. 5 et 8).	40	268	Id.	52	De Smet, T., commis des accises (art. 1, 5 et 8).	54	867	Id.
29	Pauwels, J.-B.-A., sous-lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	65	977	100	53	Trouet, F.-L., sous-inspecteur des eaux et forêts (art. 5 et 8).	65	2,502	236
30	Toch, F., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,055	115					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1844 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1844 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
54	Detry, F.-J., brigadier forestier (art. 5 et 8).	54	418	256	68	Caillet, L.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,500	256
55	Mayné, J.-B., garde forestier (art. 1, 8 et 15).	66	515	Id.	69	Carpentier, P.-J.-J., garde forestier (art. 1 et 8.)	65	420	280
56	Limauge, J., conservateur des hy- pothèques (art. 1, 8 et 15).	66	5,500	Id.	70	Haye, P.-V., préposé des douanes (art. 5 et 8).	45	470	Id.
57	Ploegmans, S.-J., contrôleur des contributions (art. 1, 8, 59 et 15).	65	5,555	Id.	71	Braibant, M.-E., receveur des con- tributions (art. 5 et 8).	59	1,505	Id.
58	Charpentier, J.-C., commis des accises (art. 1, 8 et 15).	65	1,100	Id.	72	Van de Velde, C.-L., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	1,652	Id.
59	Delhaes, H.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	70	800	Id.	73	Tassart, F.-J., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 15).	64	2,400	Id.
60	Liefooghe, C.-F., préposé des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	755	Id.	74	Wouters, H., préposé des douanes douanes (art. 5 et 8).	55	640	Id.
61	Thiry, N.-J.-D., receveur des con- tributions, (art. 5 et 8).	59	1,125	Id.	75	Verhaeghe, J.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	54	656	Id.
62	Wittebolle, C.-M., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	59	1,055	Id.	76	Daussin, A.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	800	Id.
63	Bosseaux, D., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,055	Id.	77	Jodogne, G.-J.-F., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	55	901	Id.
64	Pasquasy, C.-J., sous-brigadier des douanes, (art. 5, 8 et 15).	59	800	Id.	78	Van de Kandelaele, C.-F., briga- dier des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,055	Id.
65	Brocks, J.-L., préposé des douanes (art. 5 et 8).	62	727	Id.	79	Daumeric, J.-B., receveur des con- tributions (art. 1, 8 et 15).	70	1,515	Id.
66	Van de Walle, C.-L.-C., brigadier des douanes art. 5 et 8).	54	722	Id.					
67	Gillet, J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	587	Id.					
						TOTAL		101,620	

